



DOCUMENTS À RASSEMBLER

DEMANDE DE DUPLICATA

1

MANDAT D'IMMATRICULATION

CERFA N°13757*03

Le mandat complété autorise **icicartegrise.fr** à réaliser les démarches administratives à votre nom.

2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

CERFA N°13750*07

Le document est à remplir et à signer par le(s) nouveau(x) titulaire(s). S'il y a un cotitulaire, indiquer son nom et prénom ainsi que sa signature.

3

PIÈCE D'IDENTITÉ DU TITULAIRE R/V EN COURS DE VALIDITÉ

4

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS

Les justificatifs suivants sont acceptés (un seul justificatif à fournir) :

- Une facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe ou portable.
- L'avis d'imposition, l'attestation d'assurance habitation, titre de propriété.
- Une quittance de loyer délivrée par un professionnel de l'immobilier.

Attention : aucun échéancier ou acte notarié n'est accepté !

Le justificatif de domicile doit être au nom du demandeur. Dans le cas contraire, fournir une attestation d'hébergement avec une copie de la pièce d'identité de l'hébergeur et un justificatif de domicile de celui-ci.

5

PROCÈS VERBAL DU CONTRÔLE TECHNIQUE EN COURS DE VALIDITÉ

Ce document n'est pas nécessaire pour les véhicules de moins de 4 ans ou lorsque le contrôle technique n'est pas obligatoire. (remorques et engins agricoles)

6

LES DOCUMENTS JUSTIFIANT LE DUPLICATA DE LA CARTE GRISE

- En cas de perte de la carte grise :
 - La déclaration de perte cerfa 13753*04 complétée et signée.
- En cas de vol de la carte grise :
 - La déclaration de vol cerfa 13753*04 complétée et signée.
 - Le procès-verbal de dépôt de plainte tomponnée et signé par les forces de l'ordre.
- En cas de détérioration de la carte grise :
 - La carte grise détériorée en intégralité.